



ARRÊTÉ N° 2022-042

**portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps
des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2023**

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT-TE-M en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2023 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2023 est fixé à 1.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agent dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 16 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation,

Pour le chef du service de gestion,

Annexe à l'arrêté n° 2022-042

**Liste d'aptitude pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires
au titre de l'année 2023**

Civilité	NOM Prénom	Service
M.	SEGRETAIN Franck	Ministère des armées